

PARACHA BALAK – בלק

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée: 19h03 • Sortie :20h25 PARIS-IDF:21h27 •22h45 Tel-Aviv 19h26 •20h27
Marseille 20h55•22h04 Miami 19h55•20h51 Alameda(USA) 20h09• 21h13 Palerme 20h08•21h12

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Balak, roi de Moav, en appelle au prophète Bilam pour maudire le peuple d'Israël. Bilam accepte mais D-ieu l'avertit par avance qu'il ne maîtrisera pas sa parole et qu'il ne pourra dire que ce qu'IL « Mettra dans sa bouche ». D-ieu envoie un ange sur le chemin de Bilam pour l'empêcher de commettre cette erreur. L'ânesse de Bilam voit l'ange et s'arrête à trois reprises, provoquant la colère du prophète qui ne le voit pas et qui frappe son animal. L'ânesse réprimande Bilam et D-ieu ouvre les yeux de Bilam afin qu'il voit l'ange. D-ieu le laisse néanmoins partir tout en l'avertissant à nouveau qu'il ne pourra dire que ce qu'IL lui inspirera. Arrivé chez le roi de Moav, Bilam tente à trois reprises de susciter la colère de D-ieu contre le peuple d'Israël mais n'y arrive pas. Seules des paroles de bénédiction sortent de sa bouche et il livre aussi une prophétie sur la fin des temps. Sur le conseil de Bilam, Moav tente Israël et le peuple sombre sous la séduction des filles de Moav qui les entraînent à se livrer au culte de l'idole Péor, entraînant une terrible épidémie. Lorsqu'un prince de la tribu de Chimone prend publiquement une fille de Moav et l'amène dans une tente, Pin'has, petit-fils d'Aharon, les tue tous les deux, stoppant par-là l'épidémie qui aura fait 24 000 morts.

« Il n'a pas regardé d'iniquité en Ya'aqov, et Il n'a pas vu d'injustice en Israël, Hachem, son Eloqim, (est) avec lui, ... »
(Balak 23,21)

Rachi commente " Il n'a pas regardé " : *« Le Saint béni soit-Il ne scrute pas trop minutieusement les iniquités qui peuvent apparaître en Ya'aqov lorsqu'ils transgressent Ses commandements, ni n'approfondit leurs fautes et infractions à Sa loi. »*

Un jour, alors qu'il se trouvait chez son Rabbi le Maguid de Mezeritch, Rabbi Zoussia d'Hanipol vit un homme entrer et commencer à réciter une liste contenant ses requêtes.

Voyant par Roua'h Hakodech que les fautes de cet homme étaient vraiment graves, il s'indigna : Comment cet homme osait-il être aussi audacieux et impénitent devant le saint Rabbi Dov Ber de Mezeritch !

« Un homme qui a commis de telles fautes n'a-t-il pas honte de se tenir devant le tsaddik sans le moindre sentiment de techouva ? »

Une fois l'homme parti, Rabbi Zoussia regretta d'avoir parlé ainsi en présence de son Rabbi... Le Maguid lui donna alors sa bénédiction afin qu'à compter de ce jour, il ne voie plus jamais que le bien et jamais le mal dans son prochain juif.

De même que l'on trouvera toujours de bonnes raisons de pardonner celui qu'on aime et qu'on apprécie, il sera bon d'éviter de juger défavorablement tout juif.

**BIRKAT haLÉVANA , La Bénédiction de la Lune : ce mois de Tamouz
du Samedi 13 Juillet au Samedi 20 Juillet 5784/2024 (nuit incluse)**

**« Qui peut compter la poussière de Yaakov, nombrer la multitude d'Israël ?
Puissé-je mourir comme meurent ces justes, et puisse ma fin ressembler
à la leur ! » (Balak 23,10)**

Le midrach (Sifri - Haazinou 329) dit : « C'est l'un des endroits où nous trouvons une allusion à la résurrection des morts ».

En effet, le 'Hafets 'Haïm raconte que Balak avait suggéré à Bil'am de compter les juifs car les compter directement attirerait sur eux une plaie (cf Yoma 22b). Bil'am lui répondit : « *Qui peut compter la poussière de Yaakov ?* », à savoir qu'il est impossible de les compter, car même lorsqu'ils sont morts et enterrés dans la poussière du sol, leur mort n'est pas permanente, c'est comme s'ils dormaient simplement (cf guémara Sotah 21a). Il est donc impossible de les compter et de connaître leur nombre réel. Et c'est pour cela qu'il conclut : « *Puissé-je mourir comme meurent ces justes* », "si seulement je méritais une telle mort !", « *et puisse ma fin ressembler à la leur !* », "afin que je ressuscite à mon tour." (Dougma miNimouké Avi - p.49)

Il est écrit (Ekev 11,9) : « *Cette terre que l'Éternel a juré à vos ancêtres de donner à eux et à leur postérité* », c'est à-dire que D-ieu donnera la terre d'Israël aux Patriarches eux-mêmes bien qu'ils aient déjà quitté ce monde. La Torah témoigne de la résurrection des morts car pour accomplir sa promesse faite aux Patriarches, D-ieu devra les ressusciter.

Le Rav Zamir Cohen de dire que l'on peut apprendre la résurrection des morts (et y croire) à partir de l'observation des graines plantées dans la terre. Le grain d'une plante est enfoui dans la terre, il y pourrit et se désintègre. Se forme et pousse ensuite à partir de lui un nouveau végétal tout neuf et vivant, conforme à l'espèce d'origine. Hachem 'peut' le faire pour les plantes, ne peut-IL pas le faire pour l'homme ?

César dit à Rabbi Gamliel (guémara Sanhédrin 90b) : "Vous dites que les morts vivront. Mais ils sont devenus poussière. Comment la poussière peut-elle revivre ?"

La fille de César dit à Rabbi Gamliel : "Je vais lui répondre."

Elle se tourna vers son père et lui dit : "Il y a deux potiers dans notre ville. L'un fait des récipients avec de l'eau, l'autre avec de l'argile. Lequel est le plus habile ?"

- "Celui qui fait des vases avec de l'eau" répondit César. Elle lui dit : "Si D-ieu fait des vases avec de l'eau, il peut certainement en faire avec de l'argile !"

Rachi explique que la fille de César disait : "D-ieu fait l'homme avec de l'eau, car l'embryon commence par une goutte de semence. Il peut donc certainement faire l'homme avec de la terre (l'argile)."

Toutefois la question de César laisse perplexe. La Torah affirme qu'Adam a été créé à partir de la poussière de la terre (Béréchit 2,7). Si César accepte que D-ieu ait créé l'homme à partir de la terre, pourquoi n'accepte-t-il pas que D-ieu ressuscite les hommes à partir de la terre ?

Et s'il n'accepte pas que D-ieu ait créé l'homme à partir de la terre, pourquoi n'a-t-il pas posé directement sa question sur le récit de la création ?

De fait, César reconnaît que le récit de la création dans la Torah est vrai. Mais comme l'enseigne le roi Salomon (Kohélet 1,9) : « *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil* ». L'empereur s'interrogeait donc : Si D-ieu ne crée rien de nouveau après les 6 jours de la création, comment ressuscitera-t-il les morts ? N'est-ce pas quelque chose de nouveau ?

Sa fille lui expliqua que tout ce qui existe de semblable dans ce monde n'est pas considéré comme quelque chose de nouveau. Puisque, de nos jours D-ieu façonne les gens à partir de liquide, ce qui est beaucoup plus difficile que de les façonner à partir de la terre, alors ressusciter l'homme à partir de la terre n'est pas considéré comme quelque chose de nouveau. (Ben Yéhouyada)

La reine Cléopâtre dit à Rabbi Méïr : "Nous savons que les morts vivront, comme il est écrit « *Ils fleuriront hors de la ville comme l'herbe de la terre* » (Téhilim 72,16). Mais lorsqu'ils se lèveront, le feront-ils nus ou avec leurs vêtements ?". Il a répondu : "Nous pouvons faire des déductions à partir du cas du blé. Si le blé, qui est enterré nu, émerge avec plusieurs vêtements, à plus forte raison il en est de même pour les justes, qui sont enterrés avec leurs vêtements. (guémara Sanhédrin 90b)

Si Cléopâtre accepte que les morts ressuscitent, quelle différence cela fait-il pour elle qu'ils ressuscitent avec ou sans vêtements ? Ce qu'elle voulait savoir, c'est si les gens seront alors

comme Adam et Eve avant le péché, qui étaient si purs et si élevés qu'ils n'avaient pas besoin de vêtements, ou s'ils seront comme l'homme après la faute. (Bénayahu)

De quels vêtements avec lesquels sont enterrés les justes parle Rabbi Méïr ? Les vêtements dans lesquels les corps des justes sont enterrés sont les vêtements spirituels qu'ils ont confectionnés dans ce monde pour leur âme par l'étude de la Torah et à l'observance des mitsvot. (Névé Tsadikim)
(Source adaptation aux Délices de la Torah)

« Quelqu'un qui a de la jalousie se 'vole' lui-même parce qu'il est toujours triste.

Tout le monde peut trouver de la douceur dans la vie, sauf celui qui souffre de jalousie. » (Le Réchit 'Hokhma)

« Comme (sont) bonnes tes tentes, Ya'aqov ! Tes résidences, Israël ! »
(Balak 24, 5)

Rachi commente "Comme sont bonnes tes tentes" : *« Parce qu'il a vu que les entrées [de leurs tentes] ne se faisaient pas face (Baba bathra 60a). »*

Le thème principal de Parachat Balak est l'échec des multiples tentatives du mécréant Bilaam pour maudire le peuple juif à la demande du roi moabite Balak.

Les efforts de Bilaam ont été continuellement déjoués par Hachem, qui fit en sorte que Bilaam bénisse les Juifs à plusieurs reprises au lieu de les maudire. Dans l'une des plus célèbres de ces bénédictions, Bilaam dit : *« Comme sont bonnes tes tentes, Ya'aqov ! Tes résidences, Israël ».*

Rachi explique que Bilaam, voyant que les portes des tentes du peuple juif ne se faisaient pas face afin de favoriser l'intimité et la pudeur, a été poussé à prononcer cette bénédiction.

La Guemara Sanhedrin (105b) enseigne qu'Hachem a inversé en une bénédiction chacune des malédictions prévues par Bilaam. Par conséquent, le plan initial de Bilaam était de maudire le peuple juif pour qu'il puisse toujours voir dans les habitations des autres !

Bien que ce type de comportement relève de l'indiscrétion et qu'il soit certainement impoli, en quoi cela représente-il une si grande malédiction ?

Rabbi Dan Lifshitz souligne qu'en plus de favoriser l'intimité, les portes non alignées remplissent une fonction supplémentaire : Elles permettent d'éviter que les gens ne regardent dans les autres foyers pour faire l'inventaire de leurs biens et observer comment fonctionne leur famille, recette garantie pour faire naître la jalousie. Ainsi, le désir de Bilaam était de donner au peuple juif la plus grande malédiction qui soit : une vie entière remplie de jalousie, ce qui est selon un Sage, le plus grand obstacle à la 'Simhat H'aïm' (bonheur et la joie de vivre).

Le dernier des 10 commandements, qui est le socle des 9 précédents et donc celui sur lequel tous reposent, est *« Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur ni sa servante ni son bœuf ni son âne, ni rien de ce qui est à ton prochain »* (Chemot 20,14). Après une liste aussi longue de choses interdites de convoiter, pourquoi la Torah ajoute-t-elle "ni rien de ce qui est à ton prochain" ?

Rav Zev Smith suggère que c'est pour nous indiquer que celui qui est affligé par la malédiction de la jalousie trouvera toujours quelque chose dont il pourra être jaloux. S'il est envieux de la femme de son ami et qu'il se trouve une femme encore meilleure, il remarquera soudain l'aide domestique de son ami. Après avoir acquis de meilleurs et plus nombreux domestiques, il observera que les animaux et les biens de son ami sont supérieurs aux siens. Tenter de remédier à cette cause d'envie en achetant plus de bœufs et d'ânes sera également un échec, car il découvrira alors ensuite une autre source d'envie, et ce cycle n'aura été déclenché que par l'interdiction de convoiter/jalouser 'quoi que ce soit' de son prochain.

Il y aura toujours quelqu'un de plus intelligent, de plus riche, ou avec une meilleure situation familiale, et donc il est certain que celui qui mesure son succès et son bonheur en comparant sa vie à celle des autres ne sera jamais satisfait de son sort. D'ailleurs nos Sages nous enseignent que dans le domaine matériel, il faut toujours regarder celui qui a moins que nous...

Bilaam, sachant l'aptitude de la jalousie à détruire complètement une vie, voulut maudire toute la nation juive par ce poison.

Rav Nathan Wachtfogel (Léket Réchimot) rapporte ce qu'écrit le Roch (Or'hot 'Haïm - Chap. 113) : « La jalousie est une maladie horrible qui n'a pas de remède. » Et il enseigne que c'est un fait, nous pouvons voir que c'est vrai. La jalousie n'est pas seulement une maladie, c'est un poison. C'est la racine du mal. (...) En ce qui concerne toute autre maladie, tout autre mauvais trait de caractère, il est possible de s'en occuper et de travailler dessus. On peut les affaiblir et les adoucir. Mais la jalousie est un poison, elle est sans remède. Il faut la déraciner jusqu'à la dernière trace. (...) Mais comment ?

En n'y pensant pas du tout. La jalousie est un poison si puissant qu'elle pénètre dans une personne et brûle profondément en elle jusqu'à la détruire totalement. C'est pourquoi il est tout à fait absurde de s'en préoccuper.

Chaque fois qu'une personne pense à la jalousie, même si elle réfléchit à la manière de la déraciner, elle est déjà en train de s'en occuper. Par conséquent, une personne ne doit pas y penser du tout, et c'est ainsi qu'elle la déracine complètement.

La façon de se débarrasser de la jalousie est de s'élever au-dessus de tous 'les jeux enfantins', du fait d'être si impliqué dans ce monde-ci (en accordant une importance démesurée à un meuble, une voiture, un vêtement, à ce qu'a dit untel etc... qui ne sont finalement que des choses éphémères). Pensez à quel point tout cela est vide.

Soyez comme un adulte qui n'est pas jaloux des jouets d'un petit enfant. Il se préoccupe de choses bien plus précieuses et bien plus importantes (se concentrer sur ses proches, les soutenir et les aider, s'efforcer de s'améliorer, faire du bien autour de nous, en fait grandir chaque jour et se dépasser !).

C'est ainsi qu'une personne peut éviter de se laisser prendre par les sottises, qui poussent les gens à être jaloux les uns des autres, à se battre pour leur honneur et à se disputer.

Il doit se rendre compte que les questions qui lui semblent si importantes ne le sont pas vraiment.(...) La jalousie entre sages en Torah [kinat sofrim] (être jaloux de celui qui connaît plus de Torah que nous, ou qui a de meilleures midot que nous), est très saine. Ce n'est pas un poison (puisque par ce biais on accède à la vérité...).

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°450 Claude Eliahou Benichou & aux Délices de la Torah)

« L'homme dresse une liste de tout ce dont il a besoin. Mais pourquoi ne dit-il rien des actions pour lesquelles on a besoin de lui. »

(Le Rabbi Rayats)

Mardi 23 JUILLET 2024/5784 : JEUNE DU 17 TAMOUZ

Qu'est-ce que le 17 Tamouz ?

Cette année 5784, on espère que le Machiah' viendra très prochainement et s'il ne vient pas encore, alors le jeûne du 17 Tamouz tombera Mardi 23 juillet avant le lever du jour.

Nos Sages z.t.l ont instauré les jeûnes, afin que chaque Ben Israël puisse être solidaire de l'histoire de son peuple et ne pas oublier les malheurs qui nous ont frappé afin d'en tirer moralité et surtout de faire Téchouva.

Les 5 malheurs qui se sont produits à la date du 17 Tamouz (Taanit 26) et pour lesquels nous jeûnons sont :

- a) Les premières Tables de Loi furent brisées
- b) Le Korban Tamid (sacrifice quotidien) fut interrompu à l'époque du 1er Beth Hamikdach
- c) Sous le siège du 2ème Beth Hamikdach, l'ennemi fit la première brèche dans la muraille de la ville, et 3 semaines plus tard, le Beth Hamikdach fut détruit ainsi que toute la ville de Jérusalem
- d) A l'époque du 2ème Beth Hamikdach, Apoustémouss, un général grec, brûla un Sefer Torah
- e) Une idole fut placée dans le Beth Hamikdach.

Quelques règles concernant le jeûne

On ne mange ni ne boit depuis le matin/levé du jour jusqu'à la sortie des étoiles.

-Tout le monde (en bonne santé) a le devoir de jeûner le 17 Tamouz, même ceux qui voyagent. Il est conseillé (mais non interdit) de ne pas voyager le jour du jeûne.

-L'obligation de jeûner commence pour les garçons à partir de 13 ans et 1 jour et pour les filles à 12 ans et 1 jour et pas avant. Nulle personne ne peut s'autoriser de manger, sans problème de santé.

-Les femmes enceintes de plus de 3 mois sont exemptées du jeûne du 17 Tamouz. Si elles sont enceintes de moins de 3 mois mais qu'elles souffrent de vomissements et de grande faiblesse, elles pourront ne pas jeûner et particulièrement celles qui sont enceinte de plus de 40 jours. Elles n'auront pas besoin de 'rembourser' le jeûne (par un autre jeûne) et n'ont pas besoin de jeûner même quelques heures.

Même un malade sans danger, un malade déjà guéri mais qui se sent encore faible et dont on craint que s'il jeûne il puisse retomber dans sa maladie, les personnes âgées ou les personnes faibles, les personnes dont le jeûne entraîne des douleurs aux yeux et leur provoque une grande souffrance, mangeront le 17 Tamouz, et même s'ils désirent jeûner quand même, ils n'en n'ont pas le droit, car nos Sages n'ont pas décrété le jeûne en cas de faiblesse ou de maladie. Cependant il faudra manger en discrétion. Même les Ashkénazim autorisent de manger dans les cas similaires.

-Bien que le jeûne ne débute qu'à l'aube, si quelqu'un se réveille en pleine nuit, il lui est **interdit** de consommer quoi que ce soit. Cependant, s'il a émis la condition **verbalement** avant d'aller dormir qu'il a l'intention de se lever avant le lever du jour/le début du jeûne et manger, alors il lui sera permis de manger jusqu'au lever du jour/le début du jeûne.

A priori, le jour du jeûne on ne se rincera pas la bouche. En cas de besoin, on l'autorisera à celui qui ne mettra pas plus d'un Réviût d'eau dans la bouche (81 g d'eau) et qui sait de lui-même qu'il devra faire attention à ne pas avaler l'eau (il lui faudra bien baisser la tête afin que l'eau n'aille pas au fond de la gorge). Ainsi, il est autorisé de se brosser les dents à celui pour qui il est difficile de s'en abstenir.

Bien qu'il est déconseillé de fumer, il sera autorisé de fumer le jour du 17 Tamouz (si on ne peut se passer de la cigarette), mais en discrétion.

Il sera permis de prendre avant le jeûne des cachets qui aident au jeûne, " Tsom Kal "

Les personnes qui souffrent d'un petit mal de tête, pourront avaler un cachet **qui n'a pas bon goût** sans eau, et si ce n'est pas possible, il sera autorisé de prendre le cachet avec un **petit peu** d'eau.

Durant les trois semaines suivantes

Durant les trois semaines suivantes, jusqu'au 9 Av (Mardi 13 Août 2024), on augmente les dons à la Tsedaka. On évite d'acheter de nouveaux vêtements et on ne prononce pas la bénédiction « Chéhé'héyanou » (par exemple pour un fruit nouveau). Le Chabat il est autorisé de faire la bénédiction "chéhé'héyanou" sur un fruit nouveau et de nouveaux vêtements.

A partir de Roch H'odech Av, on ne portera pas de nouveaux vêtements même le Chabat. On ne célèbre pas de mariage et on n'écoute pas de musique (sauf quelques cas très particuliers, se renseigner au préalable). On évite également de frapper ses enfants pendant cette période, car elle est propice aux dénouements malheureux. On évite de passer en jugement.

Suite à l'appel du Rabbi, à partir du 17 Tamouz, nous intensifions l'étude des lois de la construction du Temple (dans le livre d'Ezékiel, le traité Talmudique Midot et le Rambam – Maïmonide). En effet, nos Sages nous enseignent que lorsqu'il est impossible d'accomplir une Mitsva, on étudiera le sujet la concernant et cela sera considéré comme si nous l'avions effectivement accomplie.

Durant les neuf jours qui précèdent le 9 Av, on ne mange pas de viande et on ne boit pas de vin. Par contre, on assistera à un Siyoum (ou on l'écouterà à la radio), ce qui est une joie permise durant cette période.

« Pendant les 3 semaines, il faut éradiquer la haine gratuite et tous les aspects d'un mauvais œil.

Même si on ne regarde personne de haut, mais si on ne se concentre pas sur le bien qui est en l'autre, cela peut être considéré comme une sinat 'hinam.

Nos Sages nous disent : "Une génération où le Temple n'est pas reconstruit, c'est comme s'il avait été détruit dans cette génération".

Avec un bon œil sur chaque autre juif, le Temple sera reconstruit. »

(Le 'Hidouché haRim)

Pas n'importe qui !

A l'hiver 2016 et comme chaque année, Rav Avraham Altman Shlita (Roch Yeshiva Ateret Tzvi), et son fils Rav Eliyahou Meir, effectuèrent un voyage en Argentine au nom de leur Yeshiva. Ils passèrent quelques semaines à rencontrer des membres de la communauté, à parler dans les synagogues et à collecter des fonds indispensables à leur Yeshiva. Chabat matin après Moussaf, Rav Altman prononça un discours puissant qui secoua la congrégation. Tout le monde fut impressionné et le complimenta, et lorsqu'il s'apprêta à quitter la synagogue, un Juif d'âge moyen l'approcha. Il lui dit posséder, avec son associé, une grande usine de pantalons. Il invita le Rav et son fils à visiter l'usine, en lui garantissant que cela en vaudrait la peine. Ils se rendirent le lendemain à l'usine, et comme promis le propriétaire leur remit un chèque confortable justifiant à lui seul leur voyage. Soudain, au milieu de la conversation, l'homme éclata en sanglots. Il expliqua que son associé avait traité une affaire avec une cliente. Une chose en avait entraîné une autre, et leur relation avait enfreint les paramètres du pur commerce...une relation lascive s'ensuivit. A présent il était déterminé à l'épouser mais c'était une non-juive : « il allait tourner le dos à la religion de ses ancêtres ! » dit l'homme en pleurant...

Rav Altman demanda à rencontrer l'associé, ce qui fut fait. Le Rav lui déclara : « Votre partenaire m'a donné un chèque généreux de l'entreprise. Je tiens à vous remercier car il s'agit d'un compte joint. Peut-être pourrions-nous tous sortir déjeuner demain avant notre retour en Terre Sainte ? » Rendez-vous fut pris dans un restaurant pour le déjeuner.

Pendant celui-ci, Rav Altman interrompit la conversation à deux reprises pour exprimer son admiration pour l'associé. Il dit ne pas savoir pourquoi, mais quelque chose dans son visage l'avait impressionné. De toute évidence, l'associé en fut flatté, ce n'était pas tous les jours qu'on le complimentait autant !

- « Dites-moi, êtes-vous marié ? » demanda le Roch Yeshiva.

- « Non, pas encore », répondit l'homme.

- « Je vous bénit que cette année soit l'année où vous trouviez votre conjointe désignée du Ciel ! Et j'assisterai au mariage et je danserai avec vous !! »

Quelques mois passèrent et l'homme se confia à son associé religieux.

« Le Roch Yeshiva d'Israël dansera-t-il avec moi dans une église ? Pendant que le prêtre effectuera le service ?

Je ne peux pas m'arrêter d'y penser ! Comment puis-je, moi un Juif distingué par qui le Roch Yeshiva d'Eretz Israël est fasciné, épouser une non-juive ? Je romps les fiançailles ! » Après quelques mois, il rencontra une jeune fille et se fiança. L'élue de son cœur est une fille religieuse. (Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°450 Claude Eliahou Benichou)

CHABBAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(*"C'est Chabat, on ne peut pas crier ; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא*)
H'aïm ben Éla, David ben Brigitte, Mordekhai ben Meriem, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben

Myriam, Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Rabbi Efraïm ben Louna, Samy Azar ben Éma Laïla, Benjamin ben H'abiba véChlomo, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Annie Rose bat Colette Fanny, Huguette Rivka bat Priscillia, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : ןמא!

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : ןמא!

Léavidil, dédié à l'élévation de l'âme de:

David Yehuda Izhak ben Moché véAmona (15 Tamouz 5783), Shilo Yossef Amir (17 Tamouz 5783), Alexandre ben Emeric (29 Tamouz 5783), Chen Amir (19 Av 5783), Sultana bat Rahel (29 Av 5783), Shay Nigreker (2 Eloul 5783), Aviad Nigreker (2 Eloul 5783), Batsheva Nagari (4 Elloul 5783), Aarone Henry Paul ben Sultana (6 Eloul 5783), Itsrak ben Ori (12 Eloul 5783), Tsipora Elissiane bat Chmoel (3 Tichri 5784), l'enfant Neoraï Refaël ben Naomie (15 Tichri 5784), Haïm Jean-Pierre ben Charles (18 Tichri 5784), Nathaniel Young (22 Tichri 5784), Nissim Levy (22 Tichri 5784), Ravid Katz (22 Tichri 5784), Tomer Yaakov Ahimas (22 Tichri 5784), Kiril Brodski (22 Tichri 5784), Shaked Dahan (22 Tichri 5784), Shani Gabbay (22 Tichri 5784), Céline Ben David Nagar (22 Tichri 5784), Matanya Alster (26 Tichri 5784), Omer Balva (6 Hechvan 5784), Yinon Fleishman (14 Hechvan 5784), Roei Wolf (16 Hechvan 5784), Lavi Lipshitz (16 Hechvan 5784), Eli-Emil Samolov (17 Hechvan 5784), Yair Nifousy (18 Hechvan 5784), Elhanan Klein (18 Hechvan 5784), Rav Eran Ash'har (21 Hechvan 5784), Meir Moyal (21 Hechvan 5784), Shahar Cohen Mivtach (22 Hechvan 5784), Ross Elisheva Rose Ida Lubin (22 Hechvan 5784), Roni Eshel (22 Hechvan 5784), Oren Goldin (22 Hechvan 5784), Gilad Rozenblit (22 Hechvan 5784), David (Dudi) Digmi (23 Hechvan 5784), Shlomo Gurtovnik (23 Hechvan 5784), Eden Provisor (23 Hechvan 5784), Shachar Fridman (23 Hechvan 5784), Paul Kessler (23 Hechvan 5784), Noam Yossef Abou (24 Hechvan 5784), Yonatan Hazor (24 Hechvan 5784), Yaacov Ozeri (24 Hechvan 5784), Moshe Yedidia Leiter (27 Hechvan 5784), Matan Meir (27 Hechvan 5784), Yossef Yossi Haim (27 Hechvan 5784), Sergey Shmerkin (27 Hechvan 5784), Nathaniel Nati Harosh (27 Hechvan 5784), Noa Marciano (27 Hechvan 5784), Roei Marom (1 Kislev 5784), Raz Abulafia (1 Kislev 5784), Omri Yosef David (2 Tichri 5784), Yedidiya Asher Lev (2 Tichri 5784), Asaf Master (3 Tichri 5784), Kfir Itzhak Franco (3 Tichri 5784), Avraham Patna (3Tichri 5784), Roy Biber (5Tichri 5784), Binyamin Meir Erli (5Tichri 5784), Yakir Bitton (5tichri 5784), Hen Yahalom (5tichri 5784) et Rani Tahan (5 tichri 5784), Eytan Dishon (7 Kislev 5784), Arnon Moshe Avraham Benvenisti Vaspi (8 Kislev 5784), Ilya Senkin (8 Kislev 5784), Liron Snir (9 Kislev 5784), Eitan Dov Rosenzweig (9 Kislev 5784), Aschalwu Sama(20 Kislev 5784), Or Brandes (20 Kislev 5784), Guy Rafael ben Chlomo (28 Tevet 5784), Amichai Yisrael Yehoshua ben Marcy Spiegel (20 tevet 5784), Arlette Simh'a bat Rivka (3 Nissan 5784), Gilles Chalom ben Victor H'aïm (8 Nissan 5784), Alégria Frih'a bat Alya (10 Nissan 5784), Paul ben Chmoel (22 Nissan 5784), Benyamin ben H'biba (4 Sivane 5784) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: ןמא!